

<b>République française</b> <b>Département du Jura</b> <b>Arrondissement de LONS LE SAUNIER</b> <b>Canton de MOIRANS EN MONTAGNE</b> <b>Commune d'ONZOZ</b>	<b>Extrait du registre</b> <b>des délibérations</b> <b>du Conseil Municipal</b> <b>Séance du 23 juillet 2020</b>
L'an deux mille vingt, le <b>23 juillet à 20 heures</b> , le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël RASSAU, maire en exercice.	
<b>Présents :</b> Mesdames LANAUD et MOREY-BOUILLOUX Noëlie Messieurs BESSONNAT Jean-Luc, MERCIER Tristan, RASSAU Jean-Noël et ZANCHI Maxime. <b>Absent(s) – Excusé(s) :</b> Madame JACQUEMIN Patricia, procuration donnée à Madame MOREY-BOUILLOUX Noëlie	<b>Date de convocation : 7 juillet 2020</b> <b>Date d'affichage : 4 août 2020</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Tristan MERCIER

### **29-2020 Objet : Vote du budget communal 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 448 131.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 371 486.50 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	448 131.22 €	448 131.22 €
<b>Section d'investissement</b>	371 486.50 €	371 486.50 €
<b>TOTAL</b>	819 617.72 €	819 617.72 €

### **30-2020 Objet : Vote du budget annexe eau 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe du service de l'eau 2020 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 23 677.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 361 462.00 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	23 677.00 €	23 677.00 €
<b>Section d'investissement</b>	361 462.00 €	361 462.00 €
<b>TOTAL</b>	198 753.00 €	198 753.00 €

### **Objet : Détermination et composition des commissions communales**

Commissions	Compétences	Composition	Responsables/Animateurs
Finances	Budget – Suivi budgétaire – Délibérations modificatives...	Maire – 1 <sup>er</sup> Adjoint 2 <sup>e</sup> Adjoint	JN. Rassau
Voirie-Urbanisme-Aménagement du territoire	PLUI-Patrimoine bâti-Voirie communale-Aménagements urbains...	Conseil municipal	N. Morey-Bouilloux/ M. Zanchi/T. Mercier
Environnement-Eau-Forêt	Développement durable-Forêt (plan d'aménagement)-Réseau AEP		M. Zanchi/JL. Bessonnat
Tourisme	Gestion des équipements-Développement touristique		V. Lanaud/ N. Morey-Bouilloux
Communication-Services aux populations	Communication/Promotion-Solidarité/Services		V. Lanaud/JN. Rassau
Commission Appel d'Offre	Marchés publics...		JN. Rassau

### **31-2020 Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal ;

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

- Véronique LANAUD
- Tristan MERCIER
- Jean-Luc BESSONNAT

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

- Noëlie MOREY-BOUILLOUX
- Maxime ZANCHI
- Patricia JACQUEMIN

### **32-2020 Objet : Location d'un logement communal, remise gracieuse de loyer**

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la location du logement communal situé 8 place de la Mairie à Madame Florence PASTEUR à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

Considérant les frais engagés par Madame Florence PASTEUR pour la remise en état de cet appartement communal à hauteur de 450.55 € ;

Considérant que le montant du loyer mensuel s'élève à 337.11 € avec une provision pour charges de 70.00 € ;

Décide d'accorder à Madame Florence PASTEUR, une remise gracieuse de loyer à due concurrence du montant des achats de fournitures par ses soins pour remise en état des peintures et des papiers peints soit 450,55 € (loyer et charges).

Cette remise gracieuse couvrira la période de location des mois de Juin et Juillet 2020 tel que présenté ci-dessous.

Mois	Achats	Montant du loyer €	Montant des charges €	Solde €
Juin 2020	450,55	0,00	0,00	26.56
Juillet 2020		337,11	26,56	0,00
Août 2020 etc...		337,11	70,00	0,00

### **33-2020 Objet : Désignation d'un référent ambroisie**

Parmi les plantes invasives, l'Ambroisie représente celle pour laquelle les pouvoirs publics se mobilisent massivement depuis plusieurs années. Il s'agit d'un problème de santé publique.

En effet, les allergies que cette dernière entraîne ont nécessité d'engager un plan national d'envergure afin si possible de l'éradiquer ou au mieux d'en limiter les nuisances avec obligation tant pour les privés que pour les collectivités de tout mettre en œuvre pour ce faire (voir arrêté préfectoral).

Pour ce faire, il a été demandé aux collectivités dès 2015 de désigner 1 référent ambroisie, interlocuteur privilégié du référent de la communauté de communes et de la Fredon partenaire intervenant aux côtés de la communauté de communes pour conduire les plans d'action et leur suivi.

Ce référent communal aura en charge d'assurer la veille sur le territoire afin de signaler toute présence d'ambroisie (espaces publics et privés) et en parallèle d'en informer le référent intercommunal.

Il pourrait par ailleurs être amené durant l'année à assister à 1 ou 2 réunions d'information et/ou de formation.

Après appel de candidature, le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Maxime ZANCHI référent ambroisie de la commune.

### **34-2020 Objet : Cartes Avantages Jeunes 2020/2021**

Chaque année la commune est en mesure de proposer aux plus jeunes la carte avantages jeunes, dispositif mis en place par « Info Jeunesse Jura », service départemental.

Cette carte permet à son détenteur de bénéficier de nombreuses réductions auprès de différents commerçants et/ou prestataires de service (liste disponible sur demande).

Le prix d'acquisition de cette carte pour son titulaire est de 7,00 € l'unité.

Depuis plusieurs années, la commune a assuré une prise en charge de 50% de la carte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'opération « Cartes Avantages Jeunes » avec une prise en charge à hauteur de 50% par la commune pour l'exercice 2020. Le solde demeurant à la charge du bénéficiaire.

La secrétaire de mairie est chargée de recenser les bénéficiaires âgés de 0 à 30 ans et de passer commande auprès de Info Jeunesse Jura.

### **Objet : Remplacement des portails du cimetière**

Plusieurs entreprises seront contactées afin d'obtenir un devis pour le remplacement de ces 2 portails.

### **35-2020 Objet : Réseau d'adduction d'eau potable**

#### **➤ Retour sur la réunion en Préfecture du 09 Juillet 2020 et des échanges avec l'AERMC.**

Les études d'incidence effectuées sur les milieux concernés (ENS) par les travaux ont nécessité de reconsidérer techniquement le projet afin de ne pas être confrontés aux contraintes liées à la loi sur l'eau et donc au triptyque « éviter, réduire, compenser ».

Le cahier des charges a donc été revu afin d'étudier l'évitement de la zone sensible et notamment la zone humide.

Par ailleurs, l'alternative susceptible d'être retenue assurerait une accessibilité facilitée aux équipements composant le réseau concerné par les travaux et faciliterait sa maintenance et son suivi.

A noter que le projet présenté a obtenu l'aval des services de la DDT.

Ce scénario a malgré tout pour conséquence une augmentation sensible du plan de financement prévisionnel, augmentation nécessitant de reconsidérer les montants des soutiens des partenaires à savoir l'Etat au titre de la DETR et l'Agence de l'Eau au titre de son 11<sup>e</sup> programme.

Afin d'obtenir le soutien de l'Etat, une rencontre avec le Préfet a eu lieu le 09 juillet 2020, et sur la base du plan de financement présenté, nous avons obtenu l'accord de Monsieur le Préfet pour accompagner la commune dans le financement de son projet à hauteur de 30% de l'investissement HT.

En parallèle, une réunion sera organisée en Préfecture le 25 août 2020 avec le service financement de la Préfecture et l'Agence de l'Eau afin de finaliser le plan de financement et pouvoir lancer l'appel d'offre dans le cadre du marché public. L'objectif demeurant de pouvoir engager les travaux avant fin 2020.

L'objectif de la commune demeure d'obtenir un accompagnement financier des partenaires à hauteur du précédent plan de financement soit un niveau de subvention de l'ordre de 73% sur le HT, ce qui a été confirmé à Monsieur le Préfet.

En parallèle et compte tenu du nouveau montant prévisionnel des travaux, il sera nécessaire de reconsidérer l'enveloppe consacrée à la maîtrise d'œuvre afin que cette dernière intègre les nouvelles données techniques et un accompagnement et un suivi des opérations plus conséquent qu'initialement présenté.

### ➤ Plans de financement prévisionnel

	<b>Scénario 1</b> <b>(soumis à la loi sur l'eau)</b>	<b>Scénario 2</b> <b>(validé par DDT)</b>
Maîtrise d'oeuvre	5 950,00	11 560,00
Travaux HT	157 153,05	241 689,77
<b>Total projet</b>	<b>163 103,05</b>	<b>253 249,77</b>
Subvention DETR	26 060,40	72 506,93
Subvention AERMC	89 451,00	120 844,89
<b>Total subventions</b>	<b>115 511,40</b>	<b>193 351,82</b>
Taux subvention sur travaux HT	73,50%	80,00%
<b>Reste à charge sur travaux HT</b>	<b>41 641,65</b>	<b>48 337,95</b>

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le principe d'un avenant sur la Maîtrise d'œuvre tel que présenté par ABCD dans le devis N° D2012850/JRO sous réserve de la finalisation du plan de financement prévisionnel scénario 2 lors de la réunion prévue en Préfecture du 25 août 2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier à l'issue de la dite réunion.

*Monsieur Jean-Luc BESSONNAT contraint de s'absenter pour raisons familiales quitte la séance à 21 heures 15.*

### **Objet : Elections communautaires**

Les élections au Conseil Communautaire ont eu lieu à Orgelet le jeudi 16 juillet 2020 avec 114 votants pour 116 conseillers communautaires.

Ces dernières consistaient à élire le nouvel exécutif à savoir Président, Vice-présidents, membres du bureau, et de prendre certaines autres délibérations.

➤ **Résultats** : M. Philippe PROST, Maire de Sarroгна, a été élu Président

Vice-Présidence	Elus
Attractivité économique et emploi	G. Long
Tourisme-Aménagement territoire	F. Steyaert
Relations institutionnelles-Mutualisation des services	JC. Grosdidier
Environnement	JP. Duthion
Biodiversité-Eau-Ressources naturelles	F. Girod
Culture-Jeunesse	C. Benier-Rollet
Cohésion du territoire	R. Belperron

Communication	J. Etchegaray
Déchets-Voirie-Services techniques	JY. Buchot
Enfance-Périscolaire	Y. Cassabois
Finances-Planification	G. Pietriga
Petite enfance-MSAP	S. Gauthier-Pacoud
Services aux familles-Séniors-Action sociale	D. Morel
Sport-Vie associative	JC Dalloz
Urbanisme-Cadre de vie	C. DeParis-Vincent

Membres du bureau
Hélène Morel-Bailly
Françoise Gras
Françoise Dubocage
Catherine Schaeffer
Nathalie Roux
Hervé Revol
Jacques Calland
Rémy Bunod
Patrick Chatot
Jean-Luc Guerrin
Michel Blaser
Dominique Retord
Christophe Germain

### **Objet : Projet de travaux au bâtiment de l'ancienne école**

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception du dossier établi par le bureau d'études pour la partie énergétique. La présentation sera faite aux membres du conseil municipal lundi 31 août à 20 heures en mairie.

### **Questions diverses**

#### ✓ **Signalisations entrées de village:**

Après de laborieuses négociations, nous avons enfin obtenu l'autorisation des services de la DDT de déplacer quelque peu les panneaux de signalisation annonçant l'entrée et la sortie en agglomération.

Ces travaux consisteront à aligner le panneau d'entrée nord du village avec celui annonçant la sortie et à déplacer les panneaux entrée et sortie côté sud d'une vingtaine de mètres en amont.

Pour ce faire un arrêté municipal sera rédigé et transmis à la DDT.

Nous demanderons ensuite aux services départementaux de bien vouloir nous accompagner dans cette opération.

Cette opération ne pourra qu'améliorer la sécurité en entrée d'agglomération.

#### ✓ **P.L.U.I, zonage**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'incompatibilité avec la réglementation et en particulier avec la loi littoral du projet d'ouverture à la construction le long de la route qui mène à Chavia. Néanmoins et afin de permettre le développement de l'offre d'accueil, le conseil municipal propose comme alternative une ouverture sur le nord ouest du village, alternative qui semble plus cohérente avec l'organisation et l'armature urbaine existante. Par ailleurs l'aménagement de cette zone en matière d'équipements (réseaux divers) semble parfaitement envisageable.

Concernant la dent creuse parcelle ZD24, le conseil municipal privilégierait la constructibilité sur sa partie nord et ce afin de préserver le cône de vue à partir de la rue de l'Eglise. Il pourrait être également envisager sur cet espace d'implanter un aménagement de type "jardin d'enfants" et espaces paysagers.

#### ✓ **Travaux gîte :**

Les travaux seront engagés à compter du mois d'octobre 2020.

Nous avons à choisir les matériaux retenus (peintures, faïences, sols...) et transmettre le détail de ces derniers à l'entreprise afin que cette dernière puisse passer les commandes nécessaires.

Par ailleurs, il nous faut également choisir les mobiliers et éléments de cuisine qui remplaceront l'existant.

#### ➤ **Site Internet commune :**

Le site Internet de la commune, véritable outil de communication et de promotion pour notre collectivité et notre territoire s'avère de moins en moins attractif, peu convivial et complexe dans sa mise à jour, sa maintenance et son évolution.

La société Aricia, basée à Orgelet nous propose de développer un nouvel outil sur le modèle de celui ayant été mis à disposition de la commune de Sarroigna.

Cet outil permettrait à la fois une meilleure valorisation de notre territoire, une utilisation plus ergonomique pour le public, des insertions graphiques et photographiques ou films et une maintenance et mise à jour plus aisées.

Il est proposé que la commission communication rencontre le prestataire Aricia en septembre 2020 afin d'étudier l'opportunité pour la commune de développer ce nouvel outil et de négocier sa structuration et son coût.

✓ **Présence de scouts en rive du lac de Vouglans (site de la Chartreuse) :**

Un camp de scouts est organisé comme chaque année en bord du lac de Vouglans sur les propriétés de Monsieur Paillard à proximité du site du portail de la Chartreuse de Vaucluse.

Pour ce mois de Juillet, environ 90 scouts sont présents sur le site, ce qui pose plusieurs questions:

- Qu'en est-il de la sécurité des biens et des personnes?
- Qu'en est-il du traitement des eaux usées?
- Qu'en est-il de l'impact sur les milieux naturels?...

Par ailleurs, l'équipe étant dotée d'au moins un véhicule roulant de type 4x4, il a été constaté à plusieurs reprises une vitesse excessive de circulation sur les voiries, ce qui pourrait avoir des conséquences quant à la sécurité.

Au-delà, et à la demande semble-t-il de Mr Paillard, l'équipe de scouts interdit l'accès au public des parcelles propriétés de Mr Paillard.

Plusieurs personnes se sont manifestées en Mairie et nous ont fait part d'échanges quelque peu tendus avec les scouts.

Tout propriétaire est bien évidemment en droit d'interdire l'accès au public à ses propriétés. Il n'en demeure pas moins que les choses doivent pouvoir se faire dans le respect des biens et des personnes et que tout comportement ne répondant pas aux règles de bienséance ne peut être accepté.

Par ailleurs, notre territoire reçoit de nombreux visiteurs durant la période estivale, le développement touristique demeurant un objectif majeur non seulement de la commune mais aussi de la nouvelle communauté de communes Terre d'Émeraude. Nous nous devons de créer les meilleures conditions d'accueil pour les visiteurs, et certains comportements inappropriés ne contribuent pas à donner la meilleure image du territoire.

Il devient nécessaire de veiller à ce que les différents usages puissent cohabiter dans le respect mutuel. Pour ce faire, Monsieur le Maire rencontrera rapidement les responsables du camp scout afin d'échanger avec eux sur les constats effectués et rappeler quelques règles en matière de civilité.

Au-delà de cette rencontre, il conviendra de pouvoir à nouveau échanger avec Mr Paillard et probablement d'autres acteurs tels que le Président de la communauté de communes afin de trouver les meilleurs compromis quant à la pratique et à la cohabitation des différents usages sur le territoire.

✓ **Vitesse excessive dans la traversée du village**

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Réfléchir à un système de priorité à droite,
- Contrôle de vitesse, puis expérimentation du système de priorité à droite, et nouveau contrôle de vitesse ensuite.

Cette proposition est à étudier avec les services du conseil départemental.

Séance levée à 22 heures 30

Pour extrait et certification conforme,

Le Maire  
Jean-Noël RASSAU